



Secrétaire général
Adjoint au DASEN chargé du 1^{er} degré

Évreux, le 02/09/2021

N° NS - 2021 - 006

Affaire suivie par :

Jérôme HENON

Inspecteur de l'Éducation nationale
chargé de l'Adaptation Scolaire
et Scolarisation des élèves Handicapés - A.S.H.

Corine NGUYEN THANH

Cheffe de la Division parcours de l'élève

Aurélié LE BELLEGUIC

Coordonnatrice secteur EST

Tél. 02 32 29 64 40

Mél. cdo27est-ash@ac-normandie.fr

Claude THOMAS

Coordonnatrice secteur OUEST

Tél. 02 32 29 64 43

Mél. cdo27ouest-ash@ac-normandie.fr

DSDEN 27

24, Boulevard Georges Chauvin - CS 22203
27022 Évreux Cedex

Laurent LE MERCIER
L'inspecteur d'académie - DASEN

à

Mesdames / Messieurs les directeurs
des écoles publiques et privées

- POUR ATTRIBUTION -

Mesdames / Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale
Madame la responsable du service de promotion
de la santé en faveur des élèves
Madame l'assistante sociale
responsable départementale
du service social en faveur des élèves
Madame la responsable départementale
du service infirmier
Madame la présidente de la CDAPH
Madame la directrice de la CDAPH
Mesdames / Messieurs les enseignants référents
chargés du suivi des parcours
de formation des élèves handicapés
Monsieur l'I.E.N.- ASH.
Mesdames / Messieurs directeurs chargés de SEGPA
Mesdames / Messieurs
les principaux des collèges publics et privés

- POUR INFORMATION -

Objet : Orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés pour la rentrée scolaire 2022

Texte de référence : - Arrêté du 7 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission
Départementale d'Orientation vers les Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés du
Second Degré modifié par l'Arrêté du 14 juin 2006
- Circulaire 2015-176 du 28 octobre 2015

Les instructions relatives à la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré. Public ciblé : élèves du premier degré.

**Date limite de transmission du tableau de repérage (ANNEXE 6) dûment complété à la CDOEASD :
lundi 18 octobre 2021.**

Date limite de dépôt des dossiers en circonscription : vendredi 3 décembre 2021.

Date limite de dépôt des dossiers à la CDOEASD : vendredi 13 décembre 2021.

**IMPORTANT : le calendrier de la C.D.O.E.A. est impératif. Les dossiers incomplets ou parvenant hors délai, ne
seront pas étudiés.**

Pièces jointes :

- calendrier des différentes opérations;
- liste des éléments nécessaires à la constitution du dossier + annexes 2, 3, 4, 5;
- répartition géographique des coordonnatrices;
- tableau : repérage des élèves en très grande difficulté annexe 6.

Rôle de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés - C.D.O.E.A.

Elle examine les dossiers des élèves pour lesquels :

- ⇒ une proposition d'orientation vers les enseignements adaptés (SEGPA ou EREA) a été transmise par l'établissement scolaire ;
- ⇒ une demande d'admission a été formulée par leurs parents ou leur représentant légal.

Elle émet un avis sur ces propositions et ces demandes.

Public concerné

Les SEGPA accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien ni l'allongement des cycles.

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences ni les connaissances définies dans le socle commun, attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent a fortiori des lacunes importantes dans l'acquisition de celles prévues à l'issue du cycle des approfondissements.

Modalités pour l'école primaire

À l'issue de la classe de CM1, si le conseil des maîtres constate que pour certains élèves les difficultés sont telles qu'elles risquent de ne pas pouvoir être résolues avant la fin de l'école élémentaire, le directeur informe les parents ou les responsables légaux.

Au cours d'un entretien (**courrier annexe 1**), ils seront renseignés sur les objectifs et les conditions de déroulement des enseignements adaptés du second degré et sur l'éventuelle orientation vers ces enseignements.

Au cours du CM2, le dossier (<i>annexe 2 « fiche de suivi du dossier »</i>) est constitué par le directeur de l'école, sous la responsabilité de l'I.E.N. en respectant les étapes suivantes	
Du lundi 20 septembre au vendredi 01 octobre 2021	Passation des évaluations Fichiers des évaluations à télécharger sur le portail métier
Pour le lundi 18 octobre 2021	Transmission du tableau de repérage dûment complété à l'I.E.N de circonscription et à la CDOEASD
Pour le vendredi 03 décembre 2021	Le directeur transmet le dossier de l'élève à l'I.E.N. de circonscription. Tous les imprimés doivent être remplis de façon détaillée et le dossier doit être complet. Lorsque l'élève bénéficie d'un suivi éducatif ou quand il y a une demande vers un EREA une évaluation sociale est absolument nécessaire.

Le dossier de l'élève comprend :

- ↳ la fiche de suivi du dossier (annexe 2) renseignée lisiblement ;
- ↳ le(s) P.P.R.E. ;
- ↳ les éléments médicaux éventuels établis avec l'accord de la famille ;
- ↳ le bilan psychologique (annexe 3) ;
- ↳ les renseignements sociaux (annexe 4) si nécessaire (suivi éducatif ou demande d'EREA) ;
- ↳ la fiche de renseignements scolaires (annexe 5) ;
- ↳ le livret « élève » complet des évaluations. ATTENTION télécharger la dernière version des évaluations
- ↳ les résultats aux évaluations (% des scores globaux et par champ fichier Excel) ;

Concernant les élèves en situation de handicap, les propositions d'orientation en SEGPA devront parvenir à la MDPH au cours du 1er trimestre de l'année scolaire en cours.
Une copie des dossiers est transmise à la C.D.O.E.A.
par l'enseignant référent avec : .
Le GEVA-sco et les compte-rendus des Equipes de Suivi de la Scolarisation (E.S.S.), le bilan psychologique, le livret élève complet des évaluations et ses résultats.

Préalablement à la C.D.O.E.A. des sous-commissions examinent les dossiers des élèves et invitent les familles à participer à l'étude de la situation de leur enfant.

Chaque sous-commission, présidée par un I.E.N. de circonscription, représentant le directeur académique, est composée :

- ↳ de la coordonnatrice de la C.D.O.E.A. du secteur ;
- ↳ d'un médecin de l'éducation nationale ;
- ↳ d'une assistante sociale de l'éducation nationale ;
- ↳ d'un psychologue scolaire ;
- ↳ d'un directeur ou directrice d'école ;
- ↳ d'un directeur ou directrice de SEGPA.

Les sous-commissions harmonisent les avis et transmettent les propositions d'orientation à la C.D.O.E.A. qui se réunira **en avril 2022**.

Seule la C.D.O.E.A. est habilitée à émettre un avis concernant l'orientation en SEGPA.

L'orientation et l'affectation vers ces structures relèvent de la compétence de l'inspecteur d'académie directeur des services de l'éducation nationale.

En cas de refus, les procédures ordinaires prévues pour les élèves de CM2 sont appliquées.

Signé : Laurent LE MERCIER

Cette note de service abroge la note de service N° NS -2021 – 001 - 01/09/2020.

Commission Départementale d'Orientation
Vers les Enseignements Adaptés du Second Degré

DSDEN de l'Eure - 24 boulevard Georges Chauvin - CS 22203 - 27022 EVREUX CEDEX
Aurélie LE BELLEGUIC ⇨ BEF LOUVIERS-VERNON + EVREUX Jean Rostand
 02 32 29 64 40 - cdo27est-ash@ac-normandie.fr
Claude THOMAS ⇨ BEF BERNAY-PT-AUDEMER EVREUX-VERNEUIL
 02 32 29 64 43 - cdo27ouest-ash@ac-normandie.fr

ORIENTATIONS ÉVENTUELLES VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS

Élèves du premier degré

Calendrier des différentes opérations et constitution du dossier

CM1

- Information des familles sur les difficultés de leur enfant et l'éventualité d'une orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré (Annexe 1).
- Initier la « Fiche de suivi du dossier » (Annexe 2).

CM2

1^{er} trimestre	Avant la Toussaint - Évaluations diagnostiques à faire passer ATTENTION A TELECHARGER LA DERNIERE VERSION - Tableau de repérage (annexe 6) à renvoyer pour le lundi 18 octobre 2021 à la circonscription et à la CDOEA. Préciser si une évaluation sociale est nécessaire. Novembre-décembre : - Bilan psychologique à effectuer par le/la psychologue de l'Education Nationale.
2^{ème} trimestre	Début décembre - Le Conseil des maîtres de l'école étudie la situation de l'élève avec le/la psychologue et propose éventuellement l'étude du dossier par la C.D.O.E.A. : Prendre rendez-vous avec la famille pour compléter l'Annexe 2 - <u>aucune signature ne doit être oubliée</u>. - Envoi du dossier à l'I.E.N. pour le vendredi 3 décembre 2021 - Le dossier complet comportera : • La fiche de suivi du dossier (Annexe 2), • Le (les) PPRE • Le bilan psychologique (Annexe 3) • Les renseignements sociaux (Annexe 4) si l'élève est suivi par un service éducatif ou si il y a une demande d'EREA. • Le dossier pédagogique avec des observations (Annexe 5), • Livret de l'élève complet et les résultats aux évaluations pourcentage des scores globaux et par champ fichier Excel • Pour les dossiers des élèves relevant de la MDPH, le référent transmet à la CDO une copie complète du dossier (GEVA-sco, dernière ESS, bilan psy, livret d'évaluation et les scores) Janvier/Février/Mars - Etude des dossiers en sous-commissions de la C.D.O.E.A.

AVRIL :

Réunion de la commission plénière qui émet la proposition d'orientation

Envoi des avis de la C.D.O.E.A.
 par courrier postal aux familles
 aux écoles via les circonscriptions.

À AFFICHER ET/OU A TRANSMETTRE AUX PROFESSEURS de cycle III

Dossier de demande d'orientation vers les Enseignements Adaptés

Élèves du 1^{er} degré

LISTE DES ÉLÉMENTS nécessaires à la constitution du dossier

- 1 ► Fiche de suivi du dossier (Annexe 2)
- 2 ► Compte-rendu récent des examens psychologiques (Annexe 3)
- 3 ► Renseignements sociaux **si** élève suivi ou demande EREA (Annexe 4)
- 4 ► Dossier pédagogique (**toutes les rubriques doivent être renseignées**) (Annexe 5)
- 5 ► Livret d'évaluation de l'élève complet et fiches des scores de mathématiques et français
- 6 ► Le bilan du (des) PPRE
- 7 ► **Pour les demandes EREA**, deux courriers motivés : un de la famille signé par les représentants légaux et un de l'élève.

Secteurs de rattachement des collèges pour les orientations SEGPA

Département de l'Eure			
Aurélie LE BELLEGUIC BEF LOUVIERS - VERNON EVREUX Jean ROSTAND		Claude THOMAS BEF BERNAY - PONT-AUDEMER EVREUX Politzer- VERNEUIL	
02 32 29 64 40 cdo27est-ash@ac-normandie.fr		02 32 29 64 43 cdo27ouest-ash@ac-normandie.fr	
SEGPA	collèges	SEGPA	collèges
Evreux J. Rostand	<u>Evreux J. Rostand</u> <u>Evreux P. Bert</u> <u>Evreux H. Dunant</u> Gravigny	Evreux Politzer	<u>Evreux Politzer</u> <u>Evreux Navarre</u> <u>Evreux Neruda</u> <u>Evreux Jaurès</u>
Aubevoye	<u>Aubevoye</u> Gaillon Andelys R. Gaudeau Andelys J. Moulin	St-André-de-l'Eure	<u>St André</u> Ezy/Eure Damville Bueil
Fleury-sur-Andelle	<u>Fleury</u> Romilly Pont de L'Arche	Verneuil-d'Avre-et-d'Iton	<u>Verneuil</u> Breteuil/Iton Nonancourt Conches Rugles
Gisors	<u>Gisors V. Hugo</u> Gisors P. Picasso Etrépagny	Bernay Le Hameau	<u>Bernay Le Hameau</u> Bernay Curie Broglie Thiberville La Barre en Ouche
Louviers	<u>Le Hamelet Louviers F.</u> Buisson Louviers Les Fougères		
Val-de-Reuil	<u>Val-de-Reuil A. Allais</u> <u>Val-de-Reuil P. Mendès</u> France Le Vaudreuil	Bourgtheroulde	<u>Bourgtheroulde</u> Bourg Achard Routot (La Saussaye)
Vernon	<u>Vernon : Cervantès</u> Vernon Ariane Vernon Lemaître Gasny St Marcel Pacy/Eure	Brionne	<u>Brionne</u> Monfort/Risle
		Manneville	<u>Manneville</u> Pont Audemer Beuzeville Corneilles
		Le Neubourg	<u>Le Neubourg</u> Beaumont Le Roger La Saussaye (3/4)